

Le Groupement d'Employeurs des Associations Gersoises a fêté ses 10 ans



Le Groupement d'Employeurs des Associations Gersoises a fêté ses 10 ans

Créé en 2012, le Groupement d'Employeurs des Associations Gersoises (GEAG) est une association loi 1901 qui œuvre à la dynamisation et au développement de l'emploi du secteur associatif sur le territoire gersois.

A l'initiative du Comité Départemental de Basket du Gers, le GEAG répondait, initialement, aux besoins exprimés par les clubs du département de coordonner l'embauche d'éducateurs sportifs sur plusieurs structures. Au vu des demandes de plusieurs autres associations du département, le GEAG a ensuite choisi de s'ouvrir à tous les secteurs d'activités. Finalement, il n'a eu de cesse de grandir et d'élargir ses services tout au long de ces 10 dernières années.

Le 8 juillet dernier, le GEAG fêtait ses 10 ans avec plus d'une quarantaine de personnes, partenaires et représentants d'associations adhérentes. À cette occasion le GEAG a réservé le prestigieux Château de Camille afin de célébrer l'événement, dans l'après-midi, en compagnie des salariés et des membres du conseil d'administration de l'association et, dans la soirée, en présence de l'ensemble de son réseau.

La soirée conviviale, animée par le Centre de Ressources des Groupements d'Employeurs d'Occitanie, a été ponctuée par des témoignages de divers adhérents et partenaires, autour de trois grandes thématiques : mise à disposition de salariés, réalisation de bulletins de salaires et centre de ressources et d'information pour les bénévoles. Chaque structure a pu intervenir afin de mettre en lumière ses relations avec le GEAG et les raisons qui les a mené à travailler avec le GEAG.

Le préfet du Gers, Mr. Xavier Brunetière, le sénateur, Mr. Franck Montaugé et le Conseil Départemental du Gers, représenté par Mme Chantal Dejean Dupèbe, ont aussi pris la parole en faveur de la vie associative gersoise et pour féliciter le GEAG de son action et son dynamisme sur le territoire. Les discussions se sont poursuivies

autour d'un apéritif musical animé par l'orchestre de l'École de musique d'Artagnan.

Mutualisation des salariés

L'objet principal du GEAG est la mise à disposition de salariés à temps partagé auprès d'associations adhérentes. Ce fonctionnement permet aux structures membres de mutualiser les compétences de leurs employés et de recruter des professionnels qualifiés, tout en finançant des contrats pérennes tendant vers des temps pleins.

Les contrats à temps partagé ont de nombreux avantages, à la fois pour les recruteurs, afin de financer plus facilement l'emploi, et pour les salariés, qui bénéficient de plus de stabilité.

Aujourd'hui, le GEAG met à disposition plus d'une vingtaine de salariés dans différentes associations du territoire.

Gestion de l'emploi

En complément de son service de mise à disposition de salariés, depuis 2019, le GEAG propose également aux associations gersoises employeuses la réalisation de leurs bulletins de salaires.

Organisme « tiers de confiance » et partenaire du dispositif « Impact emploi association » de l'URSSAF, le GEAG réalise les fiches de paie des salariés et accompagne les associations adhérentes dans leurs démarches administratives liées à l'emploi. Dans ce cadre, c'est plus de 800 fiches de paie qui sont réalisées sur l'année.

En tant que bénévole employeur ou dirigeant d'association, la gestion du personnel peut s'avérer difficile et chronophage ; la sous-traitance par un tiers assure, ainsi, une sécurisation face à la complexité réglementaire et lève les freins liés à l'embauche.

Centre de Ressources et d'Information pour les bénévoles

Labellisé Centre de Ressources et d'Information pour les Bénévoles du Gers (CRIB) par les services de l'Etat en 2015, le GEAG encourage les initiatives associatives locales en proposant gratuitement un premier niveau d'information et de soutien.

Dans le cadre de cette mission des temps d'accompagnement et de formation à destination des bénévoles sont proposés. De plus, un réseau de points d'appui à la vie associative a aussi été développé pour faire bénéficier d'un accueil et de conseils de proximité aux associations du département.



DEUX.JPG